

Arrêté du 30 novembre 2016 portant agrément et renouvellement d'agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

30/11/2016

Cet arrêté précise qu'est délivré pour cinq ans un agrément au niveau national à l' Union nationale des syndromes d'Ehlers-Danlos à l'association familles de France et à l'association des familles victimes du saturnisme.

Par ailleurs, est renouvelé pour cinq ans à compter du 10 janvier 2017 l'agrément au niveau national des associations suivantes : Association François Aupetit ; Association actions traitements ; Association générations mouvement fédération nationale.

Enfin est renouvelé pour cinq ans à compter du 6 février 2017 l'agrément au niveau national de l'association mouvement vie libre et de l'association des malades atteints de dystonie.